Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcellaire cadastrale/immeuble
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte
- Courbes de niveaux 5m
- Cours d'eau

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation

- HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale

- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- REC Zone de sport et de loisirs
  - 1 - Activités sportives et jeux
  - 2 - Camping
- SPEC Zone spéciale
  - 1 - Résidences secondaires
  - 2 - Château
- JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VERD Zone de verdure

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - P Servitude "urbanisation - paysagère"
  - CE Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
  - B Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*

- Couloir pour projets routiers

Secteur protégé d'intérêt communal

- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver
  - Gabarit d'une construction existante à préserver
  - Alignement d'une construction existante à préserver
  - Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000

à l'aménagement du territoire

- Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"

à la protection des sites et monuments nationaux

- Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)

à la gestion de l'eau

- Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
- Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)

aux réseaux d'infrastructures de transport national

- Route Nationale (RN)
- Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires

- 1 PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

Signature architecte :

Signature maître de l'ouvrage :

Informations complémentaires
Les espaces ou zones définies en éxécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :
Administration Communale de Putscheid
7, Veinerstrooss
L-9462 Putscheid

PROJET :
Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

DATE :	DESSINE :	CONTRÔLE :	ÉCHELLE :	FORMAT :	DATE INDICE :	N° INDICE :
Mai 2019	FB	AG	1/10 000	A0		

ESPACE ET PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT
12, avenue du Rock'n Roll
L-4361 ESCH SUR ALZETTE
00352/26 17 84
info@espacepaysages.lu

OBJET :
TERRITOIRE COMMUNAL
PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Numéro de Projet : 133
Avancement du projet : PAG
Numéro de plan : Z

N

Projet d'Aménagement Général

FICHIER :

Rue de Hosingen - We17			
COS	0,30	CUS	0,60
CSS	0,60	DL	15

Hosteschfeld - We16			
COS	0,30	CUS	0,60
CSS	0,60	DL	16

Rue Hohl - We19			
COS	0,45	CUS	0,65
CSS	0,70	DL	20

Im Braeteit - We4-We5			
COS	0,45	CUS	0,65
CSS	0,70	DL	20

Lötschenfeld - We3			
COS	0,55	CUS	0,80
CSS	0,80	DL	25

NATURA 2000 - zone "Habitats" LU0001002
Vallée de l'Our de Ouren à Wallendorf Pont

Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcellaire cadastrale/immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte
Courbes de niveaux 5m
Cours d'eau

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes
MIX-v Zone mixte villageoise
MIX-r Zone mixte rurale

BEP Zone de bâtiments et équipements publics
REC Zone de sport et de loisirs
1 - Activités sportives et jeux
2 - Camping
SPEC Zone spéciale
1 - Résidences secondaires
2 - Château
JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

AGR Zone agricole
FOR Zone forestière
VERD Zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone de servitude "urbanisation"
Ⓟ Servitude "urbanisation - paysagère"
Ⓒ Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
Ⓑ Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*
Couloir pour projets routiers
Secteur protégé d'intérêt communal
Secteur protégé de type "environnement construit"
Construction à conserver
Gabarit d'une construction existante à préserver
Alignement d'une construction existante à préserver
Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles
Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000
à l'aménagement du territoire
Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"
à la protection des sites et monuments nationaux
Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)
à la gestion de l'eau
Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
aux réseaux d'infrastructures de transport national
Route Nationale (RN)
Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires

PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

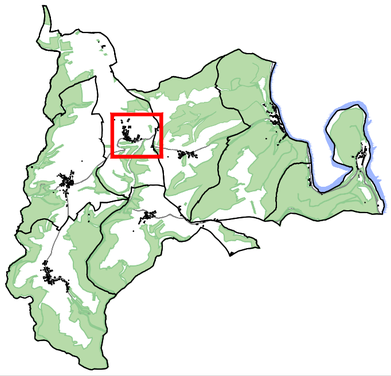

Signature architecte :

Signature maître de l'ouvrage :

Informations complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAITRE D'OUVRAGE :

Administration Communale de Putscheid
7, VEINERSTROOSS
L-9462 PUTSCHEID

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PUTSCHEID-04-G-133\04_PAG\190521-133_EP_PAG_PG.DWG

PROJET :

Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél : 00352 / 26 17 84 Fax : 00352 / 26 17 85
Mail : info@espacepaysages.lu

OBJET :

WEILER

STADE :

PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Mai 2019

133

1/2500 | A

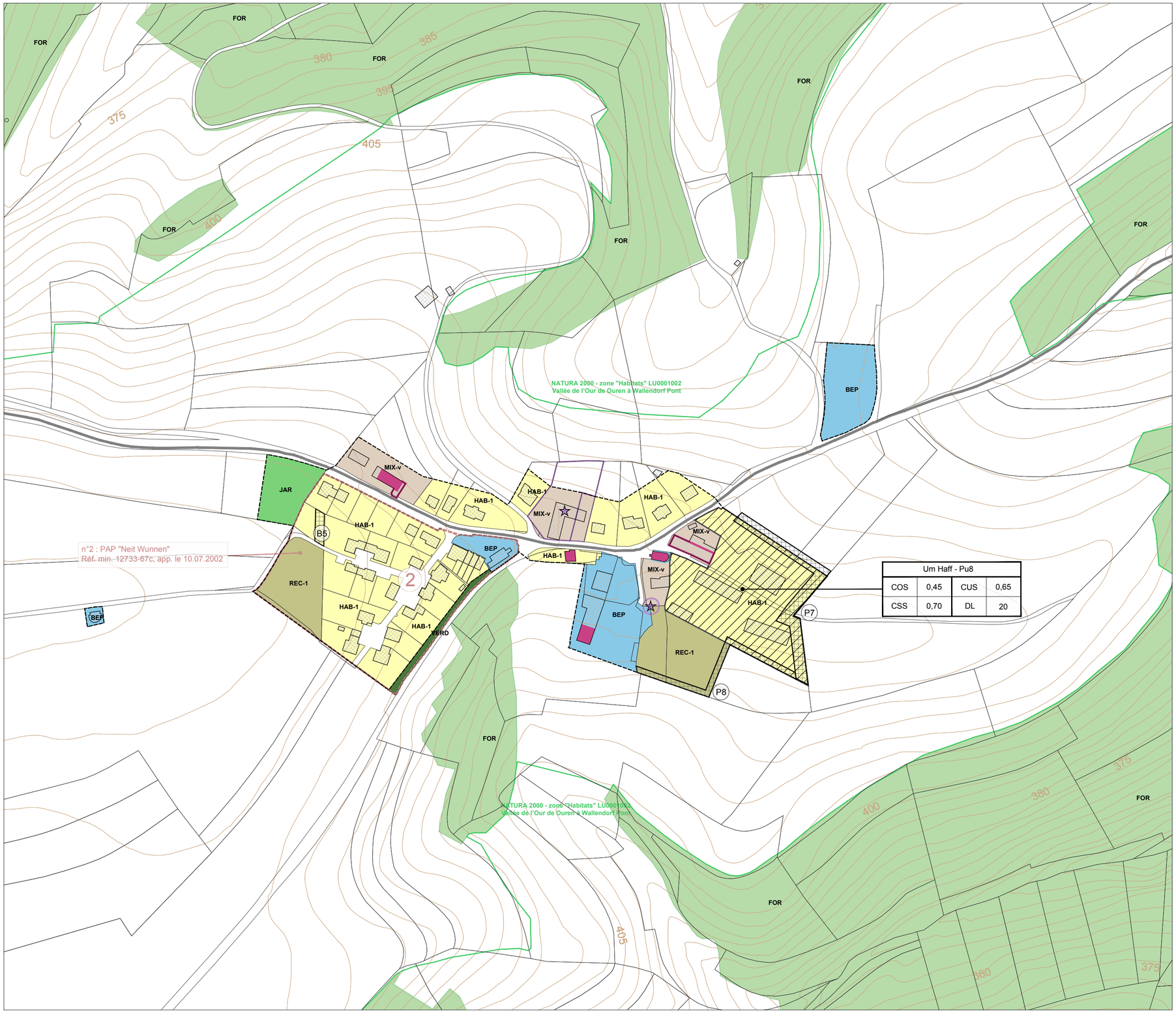

Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcellaire cadastrale/immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Courbes de niveaux 5m
Cours d'eau
Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes
MIX-v Zone mixte villageoise
MIX-r Zone mixte rurale

BEP Zone de bâtiments et équipements publics
REC Zone de sport et de loisirs
1 - Activités sportives et jeux
2 - Camping
SPEC Zone spéciale
1 - Résidences secondaires
2 - Château
JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS max.		CUS max.	
CSS max.		DL max.	

Zone verte :

AGR Zone agricole
FOR Zone forestière
VERD Zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone de servitude "urbanisation"
Ⓟ Servitude "urbanisation - paysagère"
Ⓒ Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
Ⓑ Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*
Couloir pour projets routiers
Secteur protégé d'intérêt communal
Secteur protégé de type "environnement construit"
Construction à conserver
Gabarit d'une construction existante à préserver
Alignement d'une construction existante à préserver
Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles
Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000
à l'aménagement du territoire
Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"
à la protection des sites et monuments nationaux
Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)
à la gestion de l'eau
Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
aux réseaux d'infrastructures de transport national
Route Nationale (RN)
Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires

PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

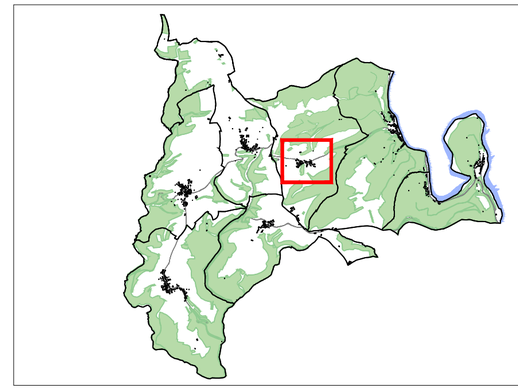

Signature architecte :

Signature maître de l'ouvrage :

Informations complémentaires

Les espaces ou zones définies en éxécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAITRE D'OUVRAGE :

Administration Communale de Putscheid
7, VEINERSTROOSS
L-9462 PUTSCHEID

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PUTSCHEID-04-G-133\04_PAG\190521-133_EP_PAG_PG.DWG

PROJET :

Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél : 00352 / 26 17 84 Fax : 00352 / 26 17 85
Mail : info@espacepaysages.lu

OBJET :

PUTSCHEID

STADE :

PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Mai 2019

133

1/2500 | B

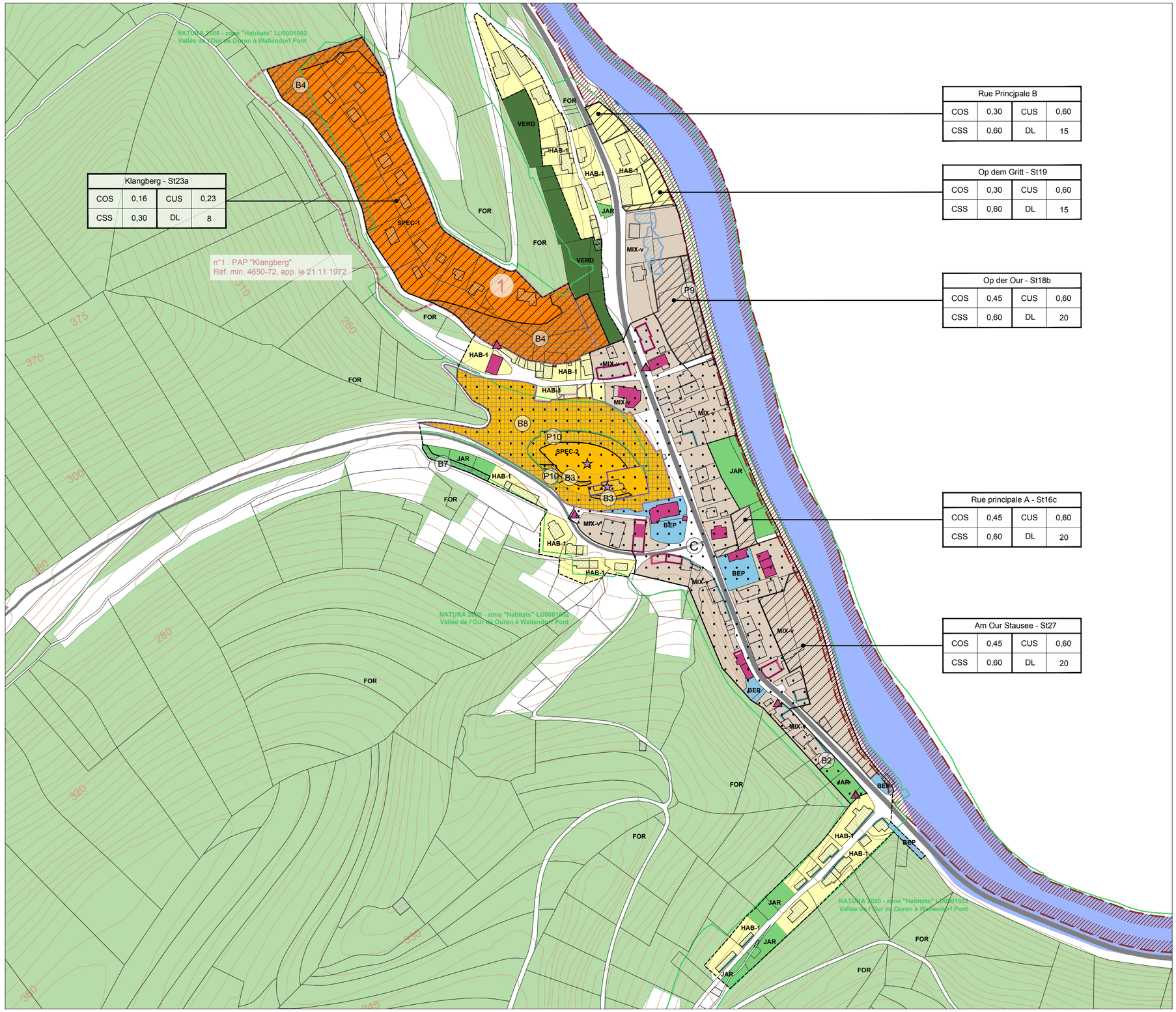

Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcellaire cadastrale/immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Courbes de niveaux 5m
Cours d'eau
Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes
MIX-v Zone mixte villageoise
MIX-r Zone mixte rurale

BEP Zone de bâtiments et équipements publics
REC Zone de sport et de loisirs
1 - Activités sportives et jeux
2 - Camping
SPEC Zone spéciale
1 - Résidences secondaires
2 - Château
JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

AGR Zone agricole
FOR Zone forestière
VERD Zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone de servitude "urbanisation"
Ⓟ Servitude "urbanisation - paysagère"
Ⓒ Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
Ⓑ Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*
Couloir pour projets routiers
Secteur protégé d'intérêt communal
Secteur protégé de type "environnement construit"
Construction à conserver
Gabarit d'une construction existante à préserver
Alignement d'une construction existante à préserver
Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles
Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000
à l'aménagement du territoire
Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"
à la protection des sites et monuments nationaux
Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)
à la gestion de l'eau
Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
aux réseaux d'infrastructures de transport national
Route Nationale (RN)
Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires

PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

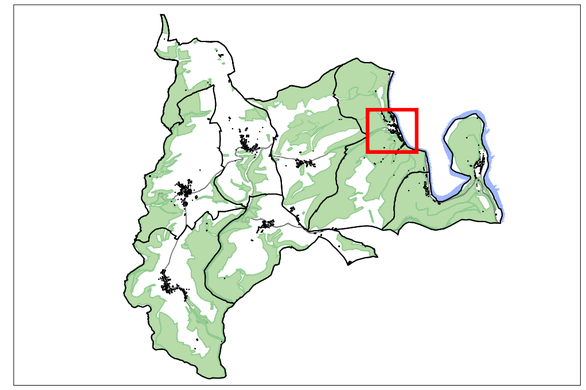

Signature architecte :	*Signature maître de l'ouvrage :*

Informations complémentaires

Les espaces ou zones définies en éxécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAITRE D'OUVRAGE :
Administration Communale de Putscheid
7, VEINERSTROOSS
L-9462 PUTSCHEID

PROJET :
Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PUTSCHEID-04-G-133\04_PAG\190521-133_EP_PAG_PG.DWG

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT
ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél : 00352 / 26 17 84 Fax : 00352 / 26 17 85
Mail : info@espacepaysages.lu

OBJET :
STOLZEMBOURG

STADE :
PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Mai 2019
133
1/2500 | C

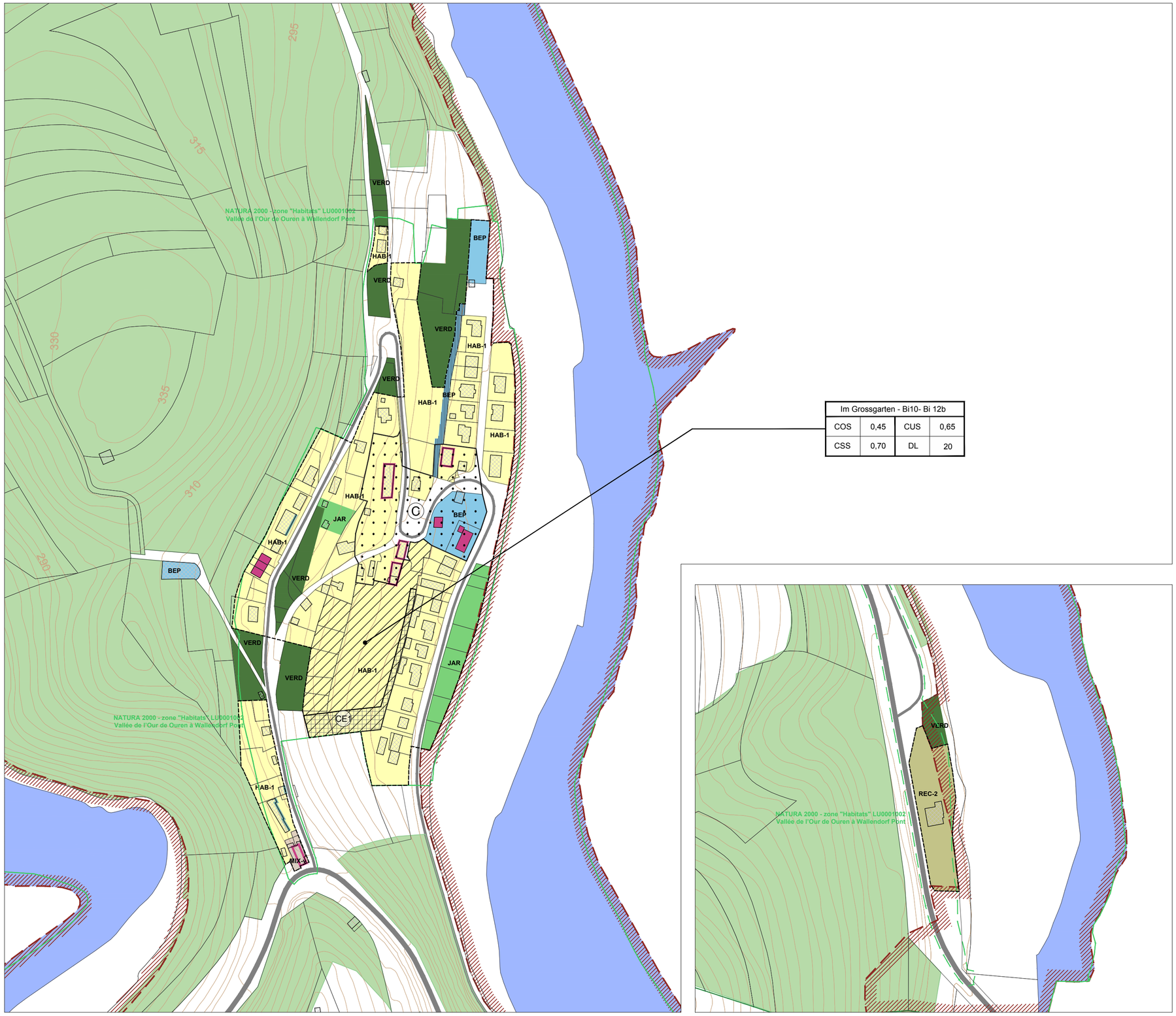

Im Grossgarten - Bi10- Bi 12b			
COS	0,45	CUS	0,65
CSS	0,70	DL	20

Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcellaire cadastrale/immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Courbes de niveaux 5m
Cours d'eau
Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
- HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale

- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- REC Zone de sport et de loisirs
  - 1 - Activités sportives et jeux
  - 2 - Camping
- SPEC Zone spéciale
  - 1 - Résidences secondaires
  - 2 - Château
- JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS max.		CUS max.	
CSS max.		DL max.	

Zone verte :

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VERD Zone de verdure

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - (P) Servitude "urbanisation - paysagère"
  - (E) Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
  - (B) Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*
- Couloir pour projets routiers

Secteur protégé d'intérêt communal
- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver
  - Gabarit d'une construction existante à préserver
  - Alignement d'une construction existante à préserver
  - Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000

à l'aménagement du territoire
- Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"

à la protection des sites et monuments nationaux
- Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)

à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
- Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)

aux réseaux d'infrastructures de transport national
- Route Nationale (RN)
- Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

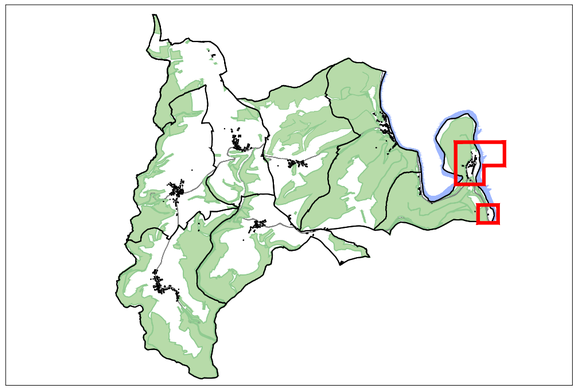

Signature architecte :	*Signature maître de l'ouvrage :*

Informations complémentaires

Les espaces ou zones définies en éxécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAITRE D'OUVRAGE :

Administration Communale de Putscheid
7, VEINERSTROOSS
L-9462 PUTSCHEID

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PUTSCHEID-04-G-133\04_PAG\190521-133_EP_PAG_PG.DWG

PROJET :

Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél : 00352 / 26 17 84 Fax : 00352 / 26 17 85
Mail : info@espacepaysages.lu

OBJET :

BIVELS

STADE :

PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Mai 2019

133

1/2500 | D

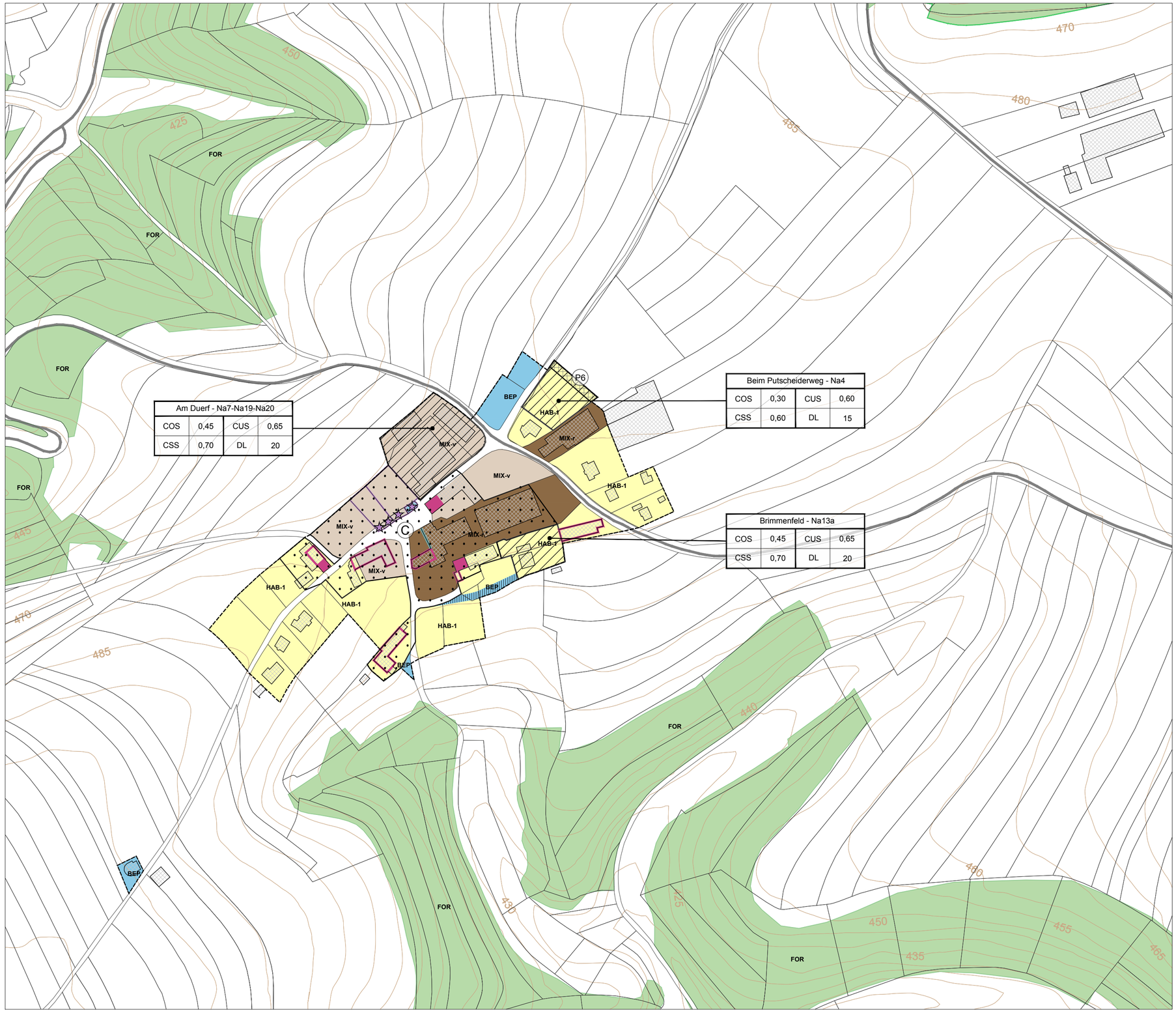

Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcellaire cadastrale/immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte
Courbes de niveaux 5m
Cours d'eau

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation

HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes

MIX-v Zone mixte villageoise
MIX-r Zone mixte rurale

BEP Zone de bâtiments et équipements publics

REC Zone de sport et de loisirs
1 - Activités sportives et jeux
2 - Camping

SPEC Zone spéciale
1 - Résidences secondaires
2 - Château

JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

AGR Zone agricole
FOR Zone forestière
VERD Zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone de servitude "urbanisation"

(P) Servitude "urbanisation - paysagère"
(E) Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
(B) Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*

Couloir pour projets routiers
Secteur protégé d'intérêt communal
Secteur protégé de type "environnement construit"

Construction à conserver
Gabarit d'une construction existante à préserver
Alignement d'une construction existante à préserver
Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles
Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000
à l'aménagement du territoire
Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"
à la protection des sites et monuments nationaux
Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)
à la gestion de l'eau
Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
aux réseaux d'infrastructures de transport national
Route Nationale (RN)
Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires

PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

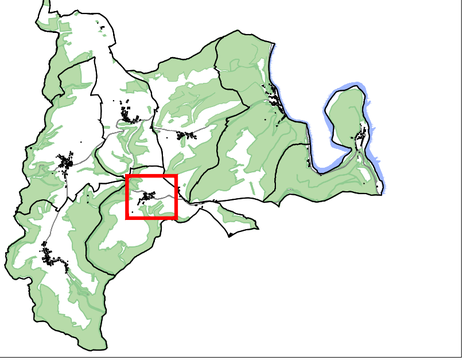

Signature architecte :	*Signature maître de l'ouvrage :*

Informations complémentaires

Les espaces ou zones définies en éxécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAITRE D'OUVRAGE :

Administration Communale de Putscheid
7, VEINERSTROOSS
L-9462 PUTSCHEID

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PUTSCHEID-04-G-133\04_PAG\190521-133_EP_PAG_PG.DWG

PROJET :

Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél.: 00352 / 26 17 84 Fax: 00352 / 26 17 85
Mail : info@espacepaysages.lu

OBJET :

NACHT-
-MANDERSCHEID

STADE :

PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Mai 2019

133

1/2500 | E

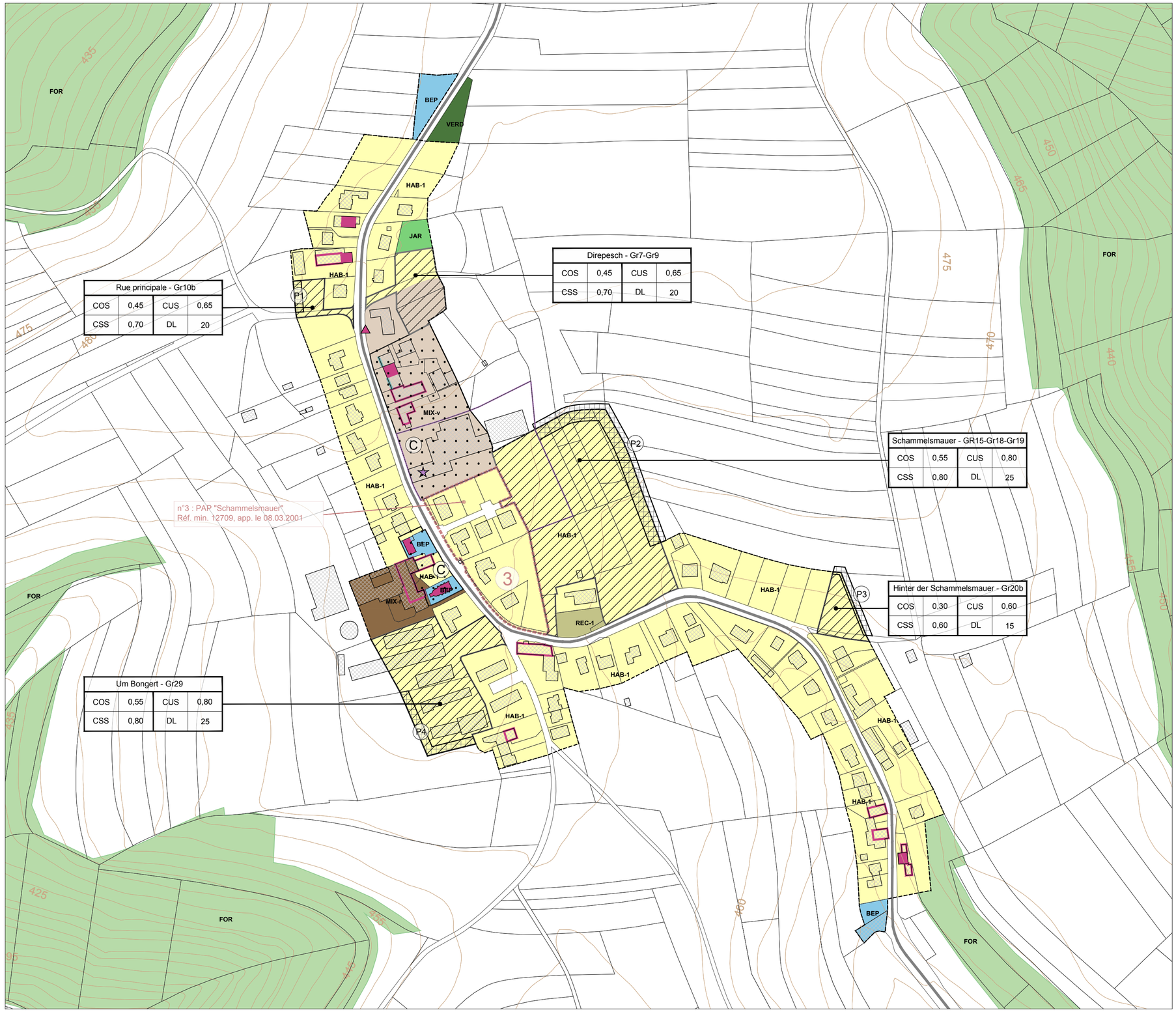

Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcellaire cadastrale/immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte
Courbes de niveaux 5m
Cours d'eau

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes
MIX-v Zone mixte villageoise
MIX-r Zone mixte rurale

BEP Zone de bâtiments et équipements publics
REC Zone de sport et de loisirs
1 - Activités sportives et jeux
2 - Camping
SPEC Zone spéciale
1 - Résidences secondaires
2 - Château
JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

AGR Zone agricole
FOR Zone forestière
VERD Zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone de servitude "urbanisation"
(P) Servitude "urbanisation - paysagère"
(E) Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
(B) Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*
Couloir pour projets routiers
Secteur protégé d'intérêt communal
Secteur protégé de type "environnement construit"
Construction à conserver
Gabarit d'une construction existante à préserver
Alignement d'une construction existante à préserver
Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles
Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000
à l'aménagement du territoire
Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"
à la protection des sites et monuments nationaux
Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)
à la gestion de l'eau
Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
aux réseaux d'infrastructures de transport national
Route Nationale (RN)
Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires

PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

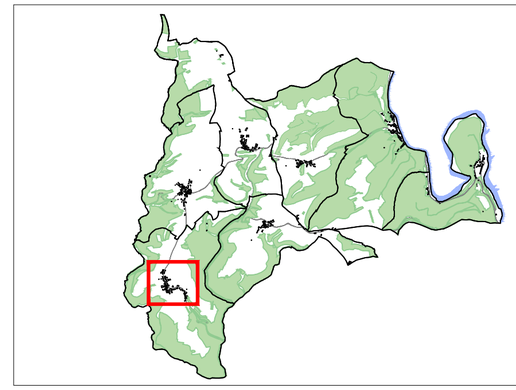

Signature architecte :	*Signature maître de l'ouvrage :*

Informations complémentaires

Les espaces ou zones définies en éxécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAITRE D'OUVRAGE :
Administration Communale de Putscheid
7, VEINERSTROOSS
L-9462 PUTSCHEID

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PUTSCHEID-04-G-133\04_PAG\190521-133_EP_PAG_PG.DWG

PROJET :
Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT
ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél : 00352 / 26 17 84 Fax : 00352 / 26 17 85
Mail : info@espacepaysages.lu

OBJET :
GRALINGEN

STADE :
PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Mai 2019
133
1/2500 F

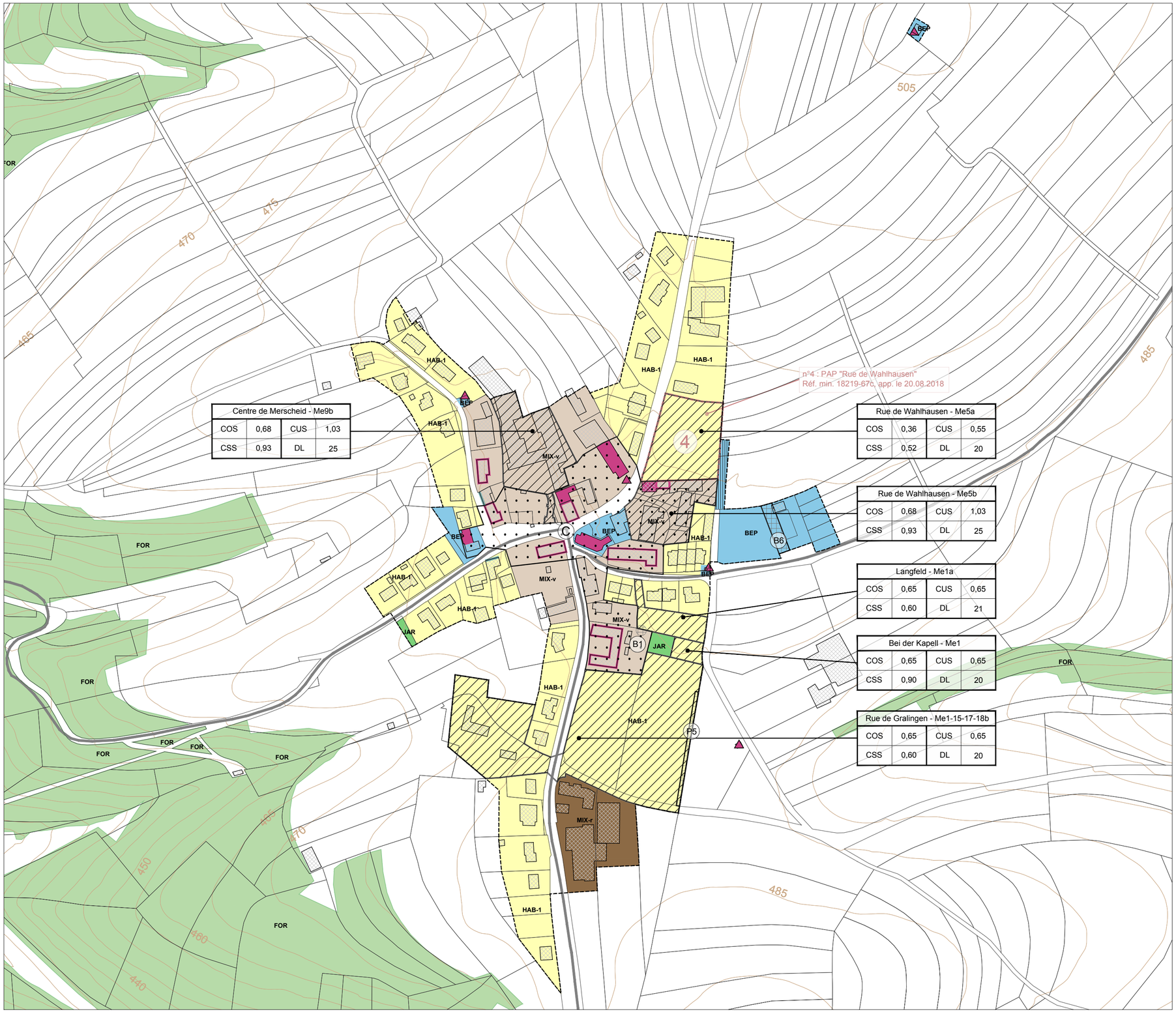

Centre de Merscheid - Me9b			
COS	0,68	CUS	1,03
CSS	0,93	DL	25

Rue de Wahlhausen - Me5a			
COS	0,36	CUS	0,55
CSS	0,52	DL	20

Rue de Wahlhausen - Me5b			
COS	0,68	CUS	1,03
CSS	0,93	DL	25

Langfeld - Me1a			
COS	0,65	CUS	0,65
CSS	0,60	DL	21

Bei der Kapell - Me1			
COS	0,65	CUS	0,65
CSS	0,90	DL	20

Rue de Gralingen - Me1-15-17-18b			
COS	0,65	CUS	0,65
CSS	0,60	DL	20

Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

Parcellaire cadastrale/immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte
Courbes de niveaux 5m
Cours d'eau

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
- HAB-1 Zone d'habitation 1

Zones mixtes
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale

- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- REC Zone de sport et de loisirs
  - 1 - Activités sportives et jeux
  - 2 - Camping
- SPEC Zone spéciale
  - 1 - Résidences secondaires
  - 2 - Château
- JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :
- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VERD Zone de verdure

Zones superposées :
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - (P) Servitude "urbanisation - paysagère"
  - (S) Servitude "urbanisation - corridor pour espèces protégées"
  - (B) Servitude "urbanisation - biotopes et éléments naturels à préserver"

Couloirs et espaces réservés *(à titre indicatif)*
- Couloir pour projets routiers

Secteur protégé d'intérêt communal
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt communautaire "Habitats" - Réseau Natura 2000

à l'aménagement du territoire
- Plan d'aménagement partiel "Centrale hydroélectrique de Vianden"

à la protection des sites et monuments nationaux
- Monuments nationaux (état au 15 avril 2019)

à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ 10 (forte probabilité)
- Zone inondable - HQ 100 (probabilité moyenne)
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)

aux réseaux d'infrastructures de transport national
- Route Nationale (RN)
- Chemin Repris (CR)

Informations complémentaires
- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région *(à titre indicatif)*

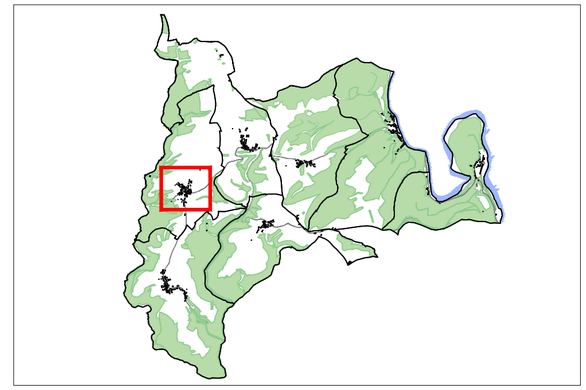

Signature architecte :

Signature maître de l'ouvrage :

Informations complémentaires

Les espaces ou zones définies en éxécution de dispositions légales, règlementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués dans l'étude préparatoire - section 1 "Analyse de la situation existante", à l'article "Dispositions légales et règlementaires", à titre d'information.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAITRE D'OUVRAGE :

Administration Communale de Putscheid
7, VEINERSTROOSS
L-9462 PUTSCHEID

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PUTSCHEID-04-G-133\04_PAG\190521-133_EP_PAG_PG.DWG

PROJET :

Projet d'Aménagement Général
Partie Graphique

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél : 00352 / 26 17 84 Fax : 00352 / 26 17 85
Mail : info@espacepaysages.lu

OBJET :

MERSCHEID

STADE :

PAG
PARTIE GRAPHIQUE

Mai 2019

133

1/2500 | G